

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 2 MARS 2026

N°2026-03-01

Date d'affichage : 24-02-2026

Date de convocation : 24-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Reprise excédent 2025 au BP 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Au titre de l'année 2024 :

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2024 à **723 810.51€**

Vu que le montant de l'excédent de l'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à **- 102 648.83€**

Au titre de l'année 2025 :

Vu le montant des restes à réaliser en dépenses qui s'élève au 31 décembre 2025 à **1 213 420.00€**

Vu le montant des restes à réaliser en recettes qui s'élève au 31 décembre 2025 à **692 610.00€**

Vu que le maintien de l'excédent de clôture 2025 qui s'élève à **386 959.84€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP Principal 2026** comme suit :

Le conseil municipal à **l'unanimité** décide de reprendre les reports suivants :

Au titre de l'année 2026 :

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **386 959.84€**

- de reprendre à la ligne 001 (déficit reporté) dépenses d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **- 72 874.80€**

-de reprendre à la ligne 1068 affectation du résultat en recettes d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **593 684.80€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



SITUATION DE CLOTURE ANNEE 2025 Budget PRINCIPAL

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice -1	102 648,83 €		723 810,51 €
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	405 106,17 €	1 219 890,26 €	
4	DEPENSES	375 332,14 €	963 056,13 €	
5	RESULTAT	29 774,03 €	256 834,13 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	- 72 874,80 €	980 644,64 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	692 610,00 €		
8	RESTE A REALISER DEPENSES	1 213 420,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* <i>(besoin d'autofinancement)</i>	- 593 684,80 €	980 644,64 €	386 959,84 €

* montant à affecter à l'investissement au BP 2026 suite au vote du CFU 2024

calcul des résultats	(5) = (3) - (4) (6) = (1) + (2) + (5) (9) = (6) + (7) - (8)
----------------------	---

Fait à Saint Paul de Varax, le

A Chatillon sur Chalaronne, le 20/02/2026

Le Maire, C. MANCINI

Le comptable,

**Le responsable du SGC
de Châtillon-sur-Chalaronne
Lionel VIRICEL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 2 MARS 2026

N°2026-03-02

Date de convocation : 24-02-2026

Date d'affichage : 24-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Reprise excédent 2025 au BP 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Au titre de l'année 2024 :

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2024 à **162 945.62€**

Vu que le montant de l'excédent de l'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à **17 998.87€**

Au titre de l'année 2025 :

Vu le montant des restes à réaliser en dépenses qui s'élève au 31 décembre 2025 à **200 000.00€**

Vu que le maintien de l'excédent de clôture 2025 qui s'élève à **62 313.01€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP Principal 2026** comme suit :

Le conseil municipal à **l'unanimité** décide de reprendre les reports suivants :

Au titre de l'année 2026 :

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif ASSAINISSEMENT** la somme de **62 313.01€**

- de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes d'investissement sur le **budget primitif ASSAINISSEMENT** la somme de **28 909.79€**

-de reprendre à la ligne 1068 affectation du résultat en recettes d'investissement sur le **budget primitif ASSAINISSEMENT** la somme de **171 090.21€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**SITUATION DE CLOTURE ANNEE 2025****BUDGET ASSAINISSEMENT**

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice -1	17 998,87 €	162 945,62 €	
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	94 647,00 €	180 545,62 €	
4	DEPENSES	83 736,08 €	110 088,02 €	
5	RESULTAT	10 910,92 €	70 457,60 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	28 909,79 €	233 403,22 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES			
8	RESTE A REALISER DEPENSES	200 000,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	- 171 090,21 €	233 403,22 €	62 313,01 €

* montant à affecter à l'investissement au BP 2026 suite au vote du CFU 2025

calcul des résultats	(5) = (3) - (4) (6) = (1) + (2) + (5) (9) = (6) + (7) - (8)
----------------------	---

Fait à Saint Paul de Varax, le 19 janvier 2026

Le Maire, **C. MANCINI**
L'ordonnateurA Chatillon/Chalaronne le 20/02/2026
Le comptableLe responsable du SGC
de Chatillon-sur-Chalaronne
Lionel VIRICELSigné électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 09/03/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 2 MARS 2026

N°2026-03-03

Date de convocation : 24-02-2026

Date d'affichage : 24-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ANTON Dorothee

M. VAN DORT Didier

M. CHAUDET Pierre

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

Mme ROSERAT Charlene

M. FROGET Bruno

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Vote du BP 2026- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2026 - PRINCIPAL - en détail, sur la partie de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

- ✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **1 588 011.00€**
- ✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **1 777 167.00€**
- ✓ Virement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **416 371.84€**
- ✓ Excédent de fonctionnement repris pour la somme de 386 959.84€ en section de fonctionnement
- ✓ Déficit d'investissement repris pour la somme de 72 874.80€

Le budget primitif 2026 « PRINCIPAL » a été voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 2 MARS 2026

N°2026-03-04

Date de convocation : 24-02-2026

Date d'affichage : 24-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Vote du BP 2026- BUDGET ASSAINISSEMENT

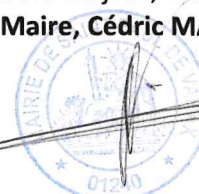
Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2026 - PRINCIPAL - en détail, sur la partie de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

- ✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **210 314.00€**
- ✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **872 611.00€**
- ✓ Virement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **79 803.01€**
- ✓ Excédent de fonctionnement repris pour la somme de 62 313.01€ en section de fonctionnement
- ✓ Excédent d'investissement repris pour la somme de 28 909.79€

Le budget primitif 2026 « ASSAINISSEMENT » a été voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 2 MARS 2026

N°2026-03-05

Date de convocation : 24-02-2026

Date d'affichage : 24-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme DESBOS Blandine

Mme CALLY Audrey

M. PISTRE Thierry

M. CHAUDET Pierre

M. FROGET Bruno

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. POTIN Fabien

Mme JACQUET Aurélie

M. VAN DORT Didier

Mme ROSERAT Charlene

M. CHAVET Clément

M. RUEZ Quentin

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme ANTON Dorothee

M. GOURMAND Johann

M. GILLET Bernard

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Rétrocession de l'éclairage public du lotissement « les sarcelles » à la commune

Monsieur Fabien POTIN, adjoint explique qu'il convient de prendre une délibération pour acter la rétrocession de l'éclairage public du lotissement « les Sarcelles » à la commune.

Après avoir écouté l'exposé de M. Fabien POTIN, le conseil municipal avec une abstention et 18 voix pour, accepte que l'éclairage public du lotissement « les Sarcelles » soit rétrocédé à la commune à la date du 2 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF

2026

BUDGET PRINCIPAL

1- Présentation de la commune

La commune de SAINT PAUL DE VARAX comprend 1 658 habitants, à compter du 1^{er} janvier 2025 – recensement 2025- soit une légère hausse de la population qui comptait 1583 habitants.

L'école maternelle accueille 61 élèves et l'école élémentaire 112 élèves. On note une hausse de l'effectif des élèves par rapport à l'année dernière dû à l'augmentation de la population.

Un restaurant scolaire est géré par la municipalité, 166 enfants fréquentent tous les jours ce restaurant scolaire, composé de 33 maternelles, et 133 primaires.

Un Centre de Loisirs crée en partenariat avec le Centre Social Mosaïque de Chalamont et instauré depuis 2022. Au 1^{er} janvier 2026, 90 familles en moyenne fréquentent l'accueil de loisirs sur le temps périscolaire (accueil du matin, du soir et du mercredi) 104 familles en moyenne sur le temps méridien et 35 familles en moyenne sur les périodes de vacances scolaires.

Un musée est géré par une association composée de bénévoles, avec mise à disposition des locaux gratuits.

Une bibliothèque municipale est également gérée par des bénévoles, fréquentée par les élèves en semaine et les administrés le samedi.

23 associations existent sur la commune, elles sont toutes gérées par des bénévoles, soit 8 de plus que l'année dernière.

Un foyer rural s'est créé en 2023 regroupant plusieurs associations.

Les partenariats avec la communauté de communes de la Dombes sont maintenus : des animateurs encadrent les séances musicales et sportives dans les écoles. Mise en place du

conseil des jeunes de la commune avec un encadrement de deux animateurs. Une salle leur est réservée gratuitement.

Dans le cadre du conseil jeune, un projet a vu le jour : Une station jeux a été voté au conseil municipal projet porté par les jeunes et réalisé au city stade.

L'ouverture du cabine de télémédecine en partenariat avec le Département, ouverte le lundi matin de 8h à 10h, mardi de 15h à 18h, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

PESONNEL COMMUNAL : 14 AGENTS

Pour optimiser le bon fonctionnement de l'école, la commune emploie 2 ATSEM titulaires sur 35h, 1 agent contractuel à temps partiel faisait les fonctions d'ATSEM.

ECOLE :

- 2 ATSEM titulaires sur un temps plein, qui assurent aussi le service de la cantine des maternelles

- -1 agent d'animation contractuel exerçant les fonctions d'ATSEM en temps partiel et qui assure aussi le service de la cantine

CANTINE SCOLAIRE :

- 1 agent titulaire, faisant office de responsable
- 2 agents contractuels à temps partiel

CENTRE DE LOISIRS :

- 1 agent titulaire mise à disposition du Centre de Loisirs, qui assure également le service de la cantine

TECHNIQUES

- 1 agent titulaire à temps non complet, qui assure l'entretien des locaux et également le service de la cantine

- 3 agents titulaires à temps complet pour l'entretien général de la commune

MAIRIE – service administratif

- -1 rédacteur - secrétaire de mairie faisant office de secrétaire générale, sur la base de 35h
- -1 agent administratif titulaire employée sur un poste de 30H également, chargée de l'urbanisme, des élections et accueil du public et téléphonique
- -1 agent titulaire faisant office d'accueil public et téléphonique, gestion du service de l'école, relation avec les associations, gestion des locations de salles, sur un poste de 25H30

Une légère hausse de l'effectif du personnel est à noter par rapport en 2025, en raison de l'ouverture de la télécabine de télémedecine.

- 2 agents sont présents sont les créneaux d'ouverture de la cabine, qui assurent également le service cantine.

2- Présentation financière

Le budget principal de la commune fait apparaitre un résultat de clôture : 386 959.84€ comprenant des restes à réaliser en dépenses pour 1 213 420.00€ et des restes à réaliser en recettes pour 692 610.00€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 588 011.00€

Concernant les dépenses courantes de la commune, on note sensiblement une légère hausse de la prévision des dépenses de fonctionnement d'environ 38 234€ par rapport à l'année dernière en raison d'une participation financière plus importante pour le centre de loisirs, une embauche de personnel pour assurer la cantine et les permanences de la télécabine.

Un virement de la section de fonctionnement sur l'investissement est prévu pour la somme de 416 371.84€

Total des dépenses de fonctionnement : 1 588 011.00€

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 588 011.00€

On note une légère baisse de la dotation forfaitaire.

Les autres recettes sont sensiblement identiques à celles de l'année 2025, sauf la dotation de solidarité qui a augmenté en raison de l'augmentation de la population.

L'excédent de l'année 2025 est de 386 959.841€, ce qui permet après prévision de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement de dégager la somme de 416 371.84€ à la section d'investissement.

On note une baisse de l'excédent de 336 850.67€ par rapport à l'année dernière en raison des restes à réaliser de 1 213 420.00€ et des recettes attendues de 692 610.00€ concernant les travaux d'investissement liés au cheminement doux.

- EMPRUNTS :

Un emprunt reste en cours, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 19 701.68€, intérêts pour 348.36€ et capital pour 19 353.32€ soit une échéance de 19 701.68€
Montant très faible. Emprunt qui prendra fin en avril 2026.

Un nouveau emprunt entraîne les échéances suivantes : intérêts : 9 126.00€ et capital 32 261.84€ soit une échéance de 41 388.44€

Total des recettes de fonctionnement : 1 588 011.00€

- DEPENSES INVESTISSEMENT : 1 777 167.00€

3- Projets 2026 : Investissements votés par opération :

Travaux en mode doux : 998 000.00€

Le conseil municipal a décidé de lancer des travaux importants en matière de transition écologique, dans le cadre des cheminements doux.

Ces travaux se positionnent sur 4 axes de la commune afin de permettre une sécurisation des piétons et cyclistes.

Le budget primitif 2026, prévoit 982 000.000€ sur ces travaux, qui seront financés en partie sur 2026.

D'autres travaux sont prévus au Budget Primitif 2026 comme suit :

EGLISE :

-rénovation de la toiture : 287 200.00€

ECOLE :

-alarme : 5 300.00€

BATIMENTS COMMUNAUX :

Alarme incendie : 4 300.36€

Relamping : 4 840.00€

MUSEE :

Alarme incendie : 8 000.00€

URBANISME :

LED 2^{ème} tranche : 8 000.00€

Sécurisation RD 83 par des panneaux : 8 000.00€

MATERIELS :

Achat divers de matériels : guirlandes de fin d'année, couchettes école, pichets tables roulantes pour la cantine, poufs boîte aux lettres pour la bibliothèque, frigo cantine, panneau station sportif,

Soit : 15 700.00€

MODIFICATION PLU :

Modification PLU : 10 500.00€

INFORMATIQUE :

: Informatique : 12 000.00€

VOIRIE :

Réfection routes : 100 000€

Réserves pour 215 665.84€

- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 777 167.00€

Les principales recettes émanent de la FCTVA, et des subventions.

Des subventions prévues pour le financement des cheminements doux sont les suivantes :

- département pour 92 977€
- communauté de communes de la Dombes pour 101 981.75€

Un emprunt de 400 000€ a été contracté pour financer les travaux des cheminements doux, comprenant un emprunt relais de 200 000€ remboursable dans les 3 ans, et un emprunt fixe de 200 000.00€ remboursable sur 10 ans.

Un virement de la section de fonctionnement sur l'investissement est prévu pour la somme de 416 371.84€

Des subventions sont attendues pour les travaux de l'église (DRAC, département) environ 50% du montant des travaux sur l'église.

Dans le cadre des travaux des cheminements doux :

En attente d'une décision des différents organismes pour :

- dans le cadre de subvention LEADER pour 75 000€
- REGION pour 15 000€
- DETR pour 80 000.00€

5- PROJETS qui portent sur plusieurs années :

TRAVAUX A PREVOIR SUR PLUSIEURS ANNEES :

Sur plusieurs années : travaux de la restauration de l'Eglise, réflexion sur l'aménagement du cœur du village

Fait le 5 mars 2026
Le Maire, **C. MANCINI**

